



**DATE DE PUBLICATION : 4 juillet 2018**

Le directeur de la Stabilité financière

**Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 6 juin 2018 ;

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 11 juin 2018 ;

Délégation permanente est donnée à M. Morgan DESPRÉS, chef du service d'Études et de Coordination sur la régulation financière, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Émilie FIALON, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études et de Coordination sur la régulation financière.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Natacha ISSLAME-ROCHER, chef du service d'Évaluation des risques et des vulnérabilités financières, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Pierre-Yves GAUTHIER, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Évaluation des risques et des vulnérabilités financières.

Délégation permanente est donnée à M. Julien IDIER, chef du service de la Politique macroprudentielle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Aurore SCHILTE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Politique macroprudentielle.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2018

Laurent CLERC